

Malaudition : une association qui aide

Beaucoup de personnes n'ont pas les moyens de s'équiper d'un appareil auditif. Celui-ci est pourtant indispensable lorsque l'audition baisse. L'association humanitaire Audition-solidarité.org peut apporter une aide financière sous réserve de certaines conditions de ressources et pour des pertes auditives de 30 à 70 décibels. D'autre part, les personnes qui ont un appareil auditif dont elles ne se servent plus peuvent le donner par le biais de cette association.

Renseignements sur www.auditionsolidarite.org ou au 05 58 35 42 32.